



**RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SUR LES OPERATIONS REALISEES EN VERTU DES DISPOSITIONS  
DES ARTICLES L. 225-197-1 A L. 225-197-3 DU CODE DE COMMERCE  
(ATTRIBUTIONS D' ACTIONS GRATUITES)**

**EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018**

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations réalisées en vertu des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 dudit Code relatifs à l'attribution d'actions gratuites au personnel salarié et aux dirigeants de la société Recylex S.A. (ci-après la « Société »).

**I - ACTIONS GRATUITES ATTRIBUEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX**

Nous vous indiquons qu'aucune action gratuite n'a été attribuée au cours de l'exercice écoulé aux mandataires sociaux de la Société, à raison des fonctions et mandats qu'ils y exercent, par la Société et par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce :

Nom et fonctions des bénéficiaires	Nombre d'actions attribuées	Valeur	Sociétés concernées
N/A			

Nous vous indiquons qu'aucune action gratuite n'a été attribuée au cours de l'exercice écoulé aux mandataires sociaux de la Société, à raison des fonctions et mandats qu'ils y exercent, par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce :

Nom et fonctions des bénéficiaires	Nombre d'actions attribuées	Valeur	Sociétés concernées
N/A			

**II - ACTIONS GRATUITES ATTRIBUEES AUX SALARIES**

Nous vous indiquons qu'aucune action gratuite n'a été attribuée au cours de l'exercice écoulé par la Société et les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de Commerce, aux salariés de la Société non mandataires sociaux :

Bénéficiaires	Nombre d'actions attribuées	Valeur	Sociétés concernées	Fonctions exercées
N/A				

Le Conseil d'Administration